

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MONTELMAR-AGGLOMERATION**

O o O

**AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE**

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

**I.1) NOM, ADRESSES ET POINT DE CONTACT**

**Nom officiel** : Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération

**Adresse postale** : Maison des Services Publics – 1 Avenue Saint-Martin

Localité/Ville : MONTELMAR

Code postal : 26200

Code NUTS : FRK23

**Point(s) de contact** : Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques –  
Service de la Commande Publique

A l'attention de Monsieur le Président de Montélimar-Agglomération ou son représentant

Téléphone : 04.75.53.10.74.

Courriel : [dcpaj@montelimar-agglo.fr](mailto:dcpaj@montelimar-agglo.fr)

**Adresse(s) internet** (le cas échéant)

Adresse principale du pouvoir adjudicateur : [www.montelimar-agglo.fr](http://www.montelimar-agglo.fr)

Adresse du profil acheteur (URL) : <http://www.montelimar-agglo.fr/>

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALES**

Autorité régionale ou locale

Services généraux des administrations publiques

**SECTION II : OBJET DU MARCHÉ**

**II. 1) Etendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :**

Surveillance des bâtiments et maintenance des alarmes anti-intrusions de Montélimar Agglomération.

**II.1.2) Code CPV principal**

79710000-4

**II.1.3) Type de marché**

Services

**II.1.4) Description succincte :**

Les prestations comprennent la surveillance des bâtiments et la maintenance des alarmes anti-intrusions de Montélimar-Agglomération, équipés de

système de protection contre l'intrusion, ainsi que la fourniture des pièces afférentes.

Accord-cadre mono-attributaire traité à bons de commande, conformément aux dispositions de l'article R. 2162-2 al 2 et suivants du Code de la Commande Publique (C.C.P.), susceptible de varier dans les limites globales suivantes :

- Montant minimum : 50 000,00 € H.T.
- Montant maximum : 200 000,00 € H.T.

#### **II.1.6) Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots : NON

#### **II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :**

200 000.00 €

### **II.2) Description**

#### **II.2.1) Intitulé**

Surveillance des bâtiments et maintenance des alarmes anti-intrusions de Montélimar Agglomération.

#### **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

79710000-4

#### **II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRK23

Lieu principal d'exécution : Territoire de Montélimar-agglomération

#### **II.2.4) Description des prestations :**

Les prestations comprennent la surveillance des bâtiments et la maintenance des alarmes anti-intrusions de Montélimar-Agglomération, équipés de système de protection contre l'intrusion, ainsi que la fourniture des pièces afférentes.

Accord-cadre mono-attributaire traité à bons de commande, conformément aux dispositions de l'article R. 2162-2 al 2 et suivants du Code de la Commande Publique (C.C.P.), susceptible de varier dans les limites globales suivantes :

- Montant minimum : 50 000,00 € H.T.
- Montant maximum : 200 000,00 € H.T.

#### **II.2.5) Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation

## **II.2.11) Information sur les options**

Option : NON

## **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : NON

## **II.2.14) Informations complémentaires**

### **SECTION IV : PROCÉDURE**

#### **IV.1) Description**

##### **IV.1.1) Type de procédure :**

Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union Européenne (dans les cas énumérés ci-dessous).

- Le contrat ne relève pas du champ d'application de la directive.

Explication : Marché d'un montant inférieur aux seuils européens.

##### **IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

##### **IV.1.6) Enchère électronique**

##### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

#### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

##### **IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP du 16 avril 2024 sous le n° 24-44739 et inséré sur le site internet de la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération le 16 avril 2024.

##### **IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique**

##### **IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de pré-information**

### **SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

#### **MARCHÉ N° S240037**

**INTITULÉ :** Surveillance des bâtiments et maintenance des alarmes anti-intrusions de Montélimar Agglomération.

Un marché/lot est attribué : OUI

## **V.2) Attribution du marché : 09 septembre 2024**

### **V.2.1) Date de conclusion du marché :**

### **V.2.2) Informations sur les offres**

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : NON

### **V.2.3) NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE**

Nom officiel : ALPA SAS 26

Adresse postale : 32-34 Grande rue

Localité/Ville : ANCONE

Code postal : 26200

Pays : France

Téléphone : 04.75.01.02.07

Mail : sasclient@sas26.fr

Le titulaire est une PME : OUI

Total des points obtenus pour cette offre : 100/100

### **V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot (Hors TVA)**

Valeur totale du marché/du lot : 200 000.00 € H.T.

### **V.2.5) Information sur la sous-traitance :**

Le marché est susceptible d'être sous-traité

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

La part du marché susceptible d'être sous-traitée est inconnue

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.3) Informations complémentaires :**

Type de procédure : Procédure adaptée conformément aux dispositions aux dispositions des R. 2123-1-1°, R. 2131-12-2°, R. 2162-2 al 2 et suivants du Code de la Commande Publique (C.C.P.).

#### **Modalités de consultation des marchés :**

Possibilité de consultation des documents sur place ou obtention des copies, par une demande écrite et formulée auprès de la collectivité dont l'adresse figure au paragraphe I.1) de la Section I et dans les conditions fixées par **les articles L300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.**

Pas de sous-traitance indiquée mais les attributaires ont toujours la possibilité de sous-traiter en cours de marché au titre de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975.

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :

Valeur totale finale du marché : le montant indiqué correspond au montant maximum H.T. et sur la durée de l'accord cadre soit 19 mois.

L'accord-cadre s'exécutera à bons de commande, et pour des montant susceptible de varier dans les limites globales de :

- Minimum de 50 000.00 € H.T et maximum de 200 000.00 € H.T

## **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble

Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135

Localité/Ville : Grenoble cedex

Code postal : 38022

Téléphone : 04 76 42 90 16

Fax : 04 76 51 89 44

### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

### **VI.4.3) Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Les recours applicables aux contrats de la commande publique sont :

- Soit, avant la signature du marché, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative,
- Soit, après la signature du marché, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R.411-1 et R.421-7 du Code de justice administrative et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,
- Soit, après la signature du marché, un référé précontractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de justice administrative après la conclusion du contrat.

### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Grenoble

Adresse postale : 2 Place de Verdun – B. P. 1135

Localité/Ville : Grenoble cedex

Code postal : 38022

Téléphone : 04.76.42.90.16.

Fax : 04.76.51.89.44.

### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 26 SEPTEMBRE 2024**

Le Président,